

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 28 novembre 2006 à 20 h 00.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-
Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-11-407

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur
Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour
suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MODIFICATION : RÈGLEMENT D'URBANISME
4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2006
ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE SAINT-
HONORÉ-DE-SHENLEY
5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2006
ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 56-2006
ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
7. AVIS DE MOTIN : RÈGLEMENT NUMÉRO 57-2006
ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

8. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 58-2006
ADOPTANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET
CERTIFICATS DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

9. AUTRES ITEMS :

-
-
-
-

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **MODIFICATION : RÈGLEMENT D'URBANISME**

2006-11-408

Considérant la tenue de l'Assemblée publique de consultation sur les règlements d'urbanisme ;

Considérant que suite à l'intervention d'un contribuable, les membres du conseil constatent que les terrains réservés pour l'implantation de maison mobile sont inconstructibles ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de fixer la marge de recul avant pour l'implantation des maisons mobiles à 6 mètres au lieu de 7.5 mètres (Règlement de Zonage p. 61, tableau 6.2 Dispositions applicables aux maisons mobiles).

4. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2006 ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Ce point est remis au 4 janvier 2007.

5. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2006 ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Ce point est remis au 4 janvier 2007.

6. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 56-2006 ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Ce point est remis au 4 janvier 2007.

7. **AVIS DE MOTIN : RÈGLEMENT NUMÉRO 57-2006 ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Ce point est remis au 4 janvier 2007.

8. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 58-2006**
ADOPTANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET
CERTIFICATS DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Ce point est remis au 4 janvier 2007.

9. **AUTRE ITEMS :**

Aucun point ne fut ajouté.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

11. **CLÔTURE DE LA SESSION**

2006-11-409

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h05.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.